



France

European Anti-Poverty Network

LES ACTES

Conférence nationale sur la précarité énergétique

Lille, le 15 novembre 2010

Nouveau Siècle, place Mendès France

Avec le soutien financier



Précarité énergétique

Quels enjeux et quels leviers pour agir ?

15 novembre 2010 – Nouveau Siècle, Lille

Synthèse

Les actes de la conférence nationale précarité énergétique du 15 novembre 2010

Sommaire

Ouverture	4
Deux années de travail et un premier bilan	4
Jean Pierre BULTEZ	4
Le Nord – Pas de Calais, une région particulièrement touchée	4
Majdouline SBAI	4
La précarité énergétique : du constat à la lutte	5
Les ménages en situation de précarité énergétique	5
Isolde DEVALIERE	5
Le contexte national et les problématiques	7
Véronique STELLA	7
Interventions de la salle	9
Restitution des ateliers et table ronde	10
Jean-Claude BRANQUART	10
Atelier 2 / Définir un revenu minimum pour vivre dignement	10
Françoise CORE	10
Atelier 3 / Les tarifs, les aides et les conséquences des difficultés de paiement	11
François BOULOT	11
Définir ce revenu minimum	11
Gaston VAN DECANDELAERE	11
RAPPEL, un réseau pour fédérer les acteurs	12
Sandrine BURESI	12
EDF face à la précarité énergétique	12
Olivier BAJARD	12
Un contexte énergétique qui va évoluer	13
Olivier COMELLI	13
Echanges avec la salle	14
Joël Varlet	14
Atelier 1 / Les modes de comportements : connaissance et pédagogie des consommateurs	15
Christian LAIDEBEUR	15
Atelier 5 / Mise en œuvre de solutions techniques : qui fait quoi ?	16
Audrey LE MAREC.....	16
S'intéresser enfin à la qualité du logement	17
Didier CHEREL.....	17
Le programme « Habiter mieux »	18
Mohamed AYADI	18
Echanges à la tribune	19
Atelier 4 / Être acteurs citoyens pour lutter contre la précarité énergétique et l'engagement des élus	20
Simone SITBON.....	20
Conclusion	22
Une journée, mais après ?	22
Francis CALCOEN.....	22
▪ <i>Trois objectifs remplis</i>	22
▪ <i>Trois éléments à retenir</i>	22
▪ <i>Les chantiers à venir</i>	23
Sigles	24
Annexe	25
Dossier du participant	25

Ouverture

Deux années de travail et un premier bilan

Jean Pierre BULTEZ

Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) Nord – Pas-de-Calais

Bienvenue aux personnes qui sont venues de France, mais aussi de Belgique et d'Allemagne, pour assister à cette conférence nationale sur la précarité énergétique. Cette présence massive traduit l'intérêt pour **cette question, qui est devenue, une fois couplée à celle du climat, une véritable question de société.**

Cette journée est l'aboutissement d'un travail de deux ans, mené par un groupe de pilotage¹ qui comprenait des membres d'*European Anti-Poverty Network* (EAPN²) et d'autres partenaires. Il fallait élargir ce cercle aux associations caritatives ou sociales qui se préoccupent du problème de la précarité énergétique, mais aussi aux bailleurs ou acteurs du logement comme Partenord habitat ou l'Union sociale pour l'habitat. Nous avons aussi associé à cette démarche d'autres parties prenantes telles que les fondations (Fondation Abbé Pierre, Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement (FAPIL), etc.), les fournisseurs d'énergie (EDF, GDF Suez) l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et les associations de consommateurs.

Le Nord – Pas de Calais, une région particulièrement touchée

Majdouline SBAI

Vice-présidente en charge de la citoyenneté, des relations internationales et de la coopération décentralisée, conseil régional Nord – Pas de Calais

En 2009, 300 000 Français ont été victimes de coupures de gaz en raison d'impayés, ce qui représente un niveau 30 fois plus élevé qu'en 2008. Dans son livre intitulé *Le Quai de Ouistreham*, Florence Aubenas traite de la question de la précarité et évoque le froid que l'on peut ressentir dans certains logements.

Dans la région Nord – Pas de Calais, **16 % des ménages souffrent de précarité énergétique** – ce qui représente 3 % de plus que la moyenne nationale –, alors même que le revenu moyen est plus faible. La consommation énergétique régionale est quant à elle supérieure de 6 % à la moyenne nationale.

Pour lutter contre ce fléau de la précarité énergétique, il conviendra d'avoir une influence sur le coût de l'énergie et de repenser les politiques nationales en la matière, mais aussi de promouvoir les énergies renouvelables et des comportements plus sobres. **D'ici 2014, nous espérons rénover 100 000 logements dans la région.**

¹ Les partenaires du projet : ADEME, ATD Quart Monde, CLCV, CLER, Collectif RAPPEL, EAPN, FAPIL, Fondation Abbé Pierre, JAVEL, Partenord Habitat, Secours Catholique, UNAF, Union Sociale pour l'Habitat, Uriopss Champagne Ardenne, Uriopss Nord - Pas-de-Calais...

² EAPN : European Anti Poverty Network (Réseau européen de lutte contre la pauvreté créé en 1990, ayant des branches nationales dans tous les Etats membres de l'Union Européenne) : en France il s'agit d'un collectif de fait sans statut juridique.

La précarité énergétique : du constat à la lutte

Jean Pierre BULTEZ

Alors que plus de 3 millions de ménages sont touchés par la précarité énergétique, tous les niveaux politiques sont concernés, qu'il s'agisse de la municipalité ou de l'Union européenne. Le comité de pilotage a décidé de rester dans une réflexion concrète et accessible, qui embrasse toutes les composantes de la thématique sans se focaliser précisément sur l'une d'elles. Il a par ailleurs choisi d'aborder le sujet de cette précarité avec les personnes qui en souffrent ou qui font partie des organisations qui agissent pour trouver des solutions, de manière à créer un espace d'échanges.

Les ménages en situation de précarité énergétique

Isolde DEVALIERE

Sociologue au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)

La définition de précarité énergétique – qui permet ensuite de repérer les ménages concernés et de les accompagner – réside dans une **fourniture d'énergie insatisfaisante au regard des conditions de ressources ou d'habitat d'un ménage.**

Selon l'ENL 2006, près de 3,5 millions de ménages Français ont souffert du froid dans leur logement au cours de l'hiver 2005 (ce qui représente près d'un quart des ménages les plus pauvres). Parmi eux 8 ménages sur 10 ont un taux d'effort énergétique inférieur à 10% (proportion des dépenses d'énergie par rapport aux ressources d'un ménage) ce qui suppose que l'indicateur du taux d'effort énergétique tel qu'il existe aujourd'hui ne permet pas de repérer les ménages en inconfort thermique.

Près de 7 ménages sur 10 sont locataires, les propriétaires, et plus encore ceux qui ont fini de payer les prêts de leur maison, étant mieux protégés du froid que les locataires. Ce n'est pas surprenant puisqu'ils ont davantage les moyens de réaliser des travaux d'amélioration de leur confort thermique et de valoriser ainsi la valeur patrimoniale de leur bien.

Le nombre de ménages qui affirment avoir eu froid dans l'année ne cesse de croître et la sensation d'inconfort thermique a augmenté. Cela s'explique généralement par une mauvaise isolation, une installation insatisfaisante du chauffage et des raisons économiques qui contraignent un ménage à se sous-chauffer.

La sensation du froid chez soi n'est pas corrélée avec la température extérieure. A titre d'exemple les ménages sont plus nombreux à souffrir du froid en région Provence Alpes Côte d'Azur que dans le Nord Pas de Calais, ce qui s'expliquerait par l'importance de logements de mauvaise qualité dans le Midi de la France.

Parmi les personnes en situation de précarité énergétique, on peut distinguer deux types de population.

D'une part, on retrouve des locataires qui ont froid et qui vivent dans les logements collectifs construits dans les années 1970 implantés dans de grandes agglomérations ; et de l'autre des ménages plus âgés

propriétaires de logements construits avant 1948, ce sont les futurs bénéficiaires du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique ou du programme national intitulé « Habiter mieux ».

Il faut noter que deux fois plus de familles monoparentales sont concernées par le froid. C'est aussi le cas des personnes qui ont perdu leur emploi ; en effet, une baisse des revenus entraîne très souvent des restrictions de chauffage.

Parmi les personnes en situation de précarité énergétique, on peut distinguer deux types de population. D'une part, on retrouve des locataires qui ont froid et qui vivent dans les logements collectifs construits dans les années 1970 dans les agglomérations. D'autre part, les personnes dont les dépenses énergétiques sont supérieures à 10 % de leur budget sont souvent des personnes âgées, propriétaires de maisons construites avant les années 1950. Pour finir, il faut noter que **deux fois plus de familles monoparentales sont concernées par le froid**. C'est aussi le cas des personnes qui ont perdu leur emploi ; en effet, une baisse des revenus entraîne très souvent des restrictions de chauffage.

Dans ces conditions, il n'est pas toujours aisé de savoir où commencent le mal-logement et la précarisation des ménages lorsque les ressources diminuent, les prix de l'énergie augmentent et l'état du bâti se dégrade.

Ce qui est sûr, c'est que lorsqu'on a peu ou plus de revenus, on se loge et on s'équipe comme on peut et la performance thermique rentre alors rarement en ligne de compte.

Lorsque l'on n'a pas de travail, on est plus souvent chez soi et pour peu que le logement soit mal isolé, le mode de chauffage défaillant et le programmateur inexistant, on a alors plus froid. Ces ménages ne reçoivent plus personne et progressivement l'insuffisance des ressources et l'isolement affectif se traduisent par un mal-être et un mauvais état de santé.

La précarité énergétique n'est pas donc pas seulement un problème d'usage, d'apprentissage, de gestion budgétaire, d'éducation à l'économie, comme le rapporte également l'enquête annuelle du Secours Catholique.

Car les efforts de restriction supplémentaires sont vite annulés par une mauvaise isolation des combles, des murs et des sols, par un défaut de maintenance ou d'entretien de la chaudière, par des malfaçons, ou des ponts thermiques.

Car les ménages ont des pratiques raisonnables imposées par leurs conditions, leur capital économique et culturel. C'est ainsi que les pratiques des ménages issus de la classe populaire sont guidées par le bon sens, ce que Pierre Bourdieu a appelé le « choix du nécessaire ». Il s'agit d'adopter la stratégie la plus raisonnable : faire le bon usage au moindre prix, économiser pour dépenser moins.

[Diffusion d'une séquence sonore]

En cas de précarité énergétique, les occupants d'un logement ressentent le plus souvent un grand malaise et une grande envie de s'en sortir. Mais que faire lorsque l'on ne peut pas lutter contre le froid chez soi ? S'en accommoder, résister ou, dans le meilleur des cas, partir. Et laisser à l'occupant suivant les mêmes maux et les mêmes perspectives.

On peut en effet s'interroger sur l'intérêt du propriétaire bailleur de financer des travaux d'économies d'énergie dont il ne bénéficiera pas directement / quand il trouve aisément un locataire peu exigeant dans un marché immobilier tendu ?

Comment agir avant l'impayé ? Comment faire en sorte qu'il ne se reproduise pas chaque année pour gonfler le nombre croissant des demandeurs de Fonds Solidarité Logement ?

En effet, pourquoi le propriétaire bailleur financerait-il des travaux alors que le marché immobilier est tendu et qu'il trouvera sans aucun problème un autre locataire ? Comment limiter les dépenses de santé dues à l'humidité ou aux moisissures de certains logements ?

- Tarifs sociaux automatiques pour l'ensemble des éligibles,
- Impossibilité de mettre sur le marché locatif des logements indécents,
- Exigence de confort requise par une réglementation thermique,
- Recherche de nouveaux modes d'accompagnement sur des plus vulnérables et d'outils de financement des travaux innovants...

Je souhaite que cette journée nous apporte des éclairages sur ces dispositifs qu'il convient de mettre en place d'urgence avant la dérèglementation des tarifs de l'énergie, la flambée des prix du carburant et la lente précarisation d'une partie de la population...

Le contexte national et les problématiques

Véronique STELLA

Fondation Abbé Pierre

La précarité énergétique **se définit à la lumière de trois facteurs** : la situation économique et financière des ménages, la mauvaise qualité thermique des logements et le coût de l'énergie, qui comprend l'inéluctable explosion des prix de l'énergie.

Les Britanniques ont identifié ce phénomène depuis plus de 20 ans et ont créé l'indicateur suivant : un ménage est en situation de précarité énergétique lorsqu'il consacre 10 % de son budget à ses factures d'énergie. Or, en France, les plus pauvres consacrent aujourd'hui **plus de 15 % de leur budget à l'énergie** – ce taux est de 6 % pour les plus riches.

Chaque année, on recense 300 000 demandes pour les fonds d'impayés d'énergie, véritable tonneau des Danaïdes. Dans le même temps, ce sont 1 à 2 millions de ménages qui pourraient bénéficier des tarifs sociaux et des Tarifs de première nécessité (TPN). Par ailleurs, 3,7 millions de logements sont des passoires thermiques et 8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté – **qui s'élève à 940 euros par mois**. Pour parvenir à un confort décent, la facture d'énergie moyenne est de 1 780 euros par an.

Dans le cadre du Grenelle II, un rapport **proposait différents outils pour lutter contre la précarité énergétique** :

- faire entrer la définition d'une nouvelle forme de mal-logement dans la loi sur le logement
- créer un observatoire national pour quantifier le nombre de personnes en situation de précarité énergétique
- inventer un bouclier énergétique capable de protéger les personnes les plus pauvres et dans les situations les plus précaires, qui continueront à vivre dans le parc immobilier le plus exécrationnel de France
- inscrire les critères de performance énergétique dans la définition des logements indécents et insalubres

- mettre en place des aides financières pour réaliser les travaux visant à réduire la précarité énergétique
- améliorer l'accès au crédit pour permettre la réalisation des travaux.

Ainsi, les associations et les autres acteurs qui ont remis ce rapport espéraient toucher les 600 000 logements les plus gravement touchés, et ce grâce à un plan de l'Etat de dix ans et une **dotation de 1,7 milliard d'euros**. Or, ne sont garantis que l'inscription de la précarité énergétique dans l'Engagement national pour le logement (ENL), la création de fonds d'aides à la rénovation thermique – qui ne concernent que les propriétaires occupants et le parc privé – et une dotation de 1,1 milliard d'euros. Aucune réponse n'a été donnée en ce qui concerne l'instauration d'un bouclier énergétique et l'instauration des critères de décence et d'insalubrité.

Interventions de la salle

De la salle

Le groupe Poweo souhaite se retirer du marché privé et certains ménages craignent de ne pas trouver de nouveau fournisseur d'énergie.

De la salle

Même si l'on évoque la précarité énergétique, il ne faut pas oublier la précarité du citoyen.

De la salle

L'accès à l'énergie peut-il être considéré comme un droit ?

De la salle

Je dois souvent couper le chauffage pour pouvoir payer mon loyer et mes factures.

De la salle

Lorsque l'on évoque les « ponts thermiques », il existe un décalage entre le citoyen et le monde institutionnel. Il existe un problème de **pédagogie et de choix des mots**. Face à ces différents niveaux de connaissance technique, il convient d'adapter les réponses au cas par cas.

Restitution des ateliers et table ronde

Jean-Claude BRANQUART

Animateur de la table ronde – Directeur de la rédaction « d'Autrement dit »

Les restitutions devront à la fois rendre compte des constats et des préconisations évoqués dans chaque atelier.

Atelier 2 / Définir un revenu minimum pour vivre dignement

Françoise CORE

ATD Quart Monde

La précarité énergétique doit s'analyser par rapport à la précarité économique des ménages. Quand le budget se résume à un minimum social tel que le Revenu de solidarité active (RSA), socle, il ne permet plus de vivre. **Il ne s'agit pas même d'un revenu de subsistance encore moins de dignité.** Dans ce contexte, la question se pose : de quel revenu faut-il disposer en France (selon la configuration du ménage, la localisation, les situations personnelles, etc.) pour pouvoir participer pleinement à la société ? Et que faut-il en faire pour parvenir à ce revenu de citoyenneté ?

SYNTHESE DE L'ATELIER 2	
CONSTATS	La précarité énergétique s'inscrit dans une situation de précarité économique plus large.
	Difficulté des ménages à faire face aux dépenses et à boucler leur budget.
	Les dépenses contraintes (ex : loyer) sont de plus en plus importantes, alors que les ressources sont limitées.
	Les minimas sociaux et autres transferts représentent des revenus inextensibles.
PRECONISATIONS	Relever immédiatement le niveau des minimas sociaux pour les rapprocher du seuil de pauvreté.
	Limiter le poids des dépenses contraintes pour les faibles revenus, en particulier au travers de l'APL et du forfait charges.
	Pour favoriser la cohésion sociale, mettre en œuvre en France la méthode « des budgets de référence citoyen » (déjà appliquée dans d'autres pays de l'UE et qui fera l'objet d'un examen par les pairs le 24 novembre 2010, à Bruxelles).

Atelier 3 / Les tarifs, les aides et les conséquences des difficultés de paiement

François BOULOT

Secours Catholique

En ce qui concerne les tarifs de l'énergie, il semble nécessaire de **maintenir les tarifs réglementés**, qui constituent un essentiel filet de sécurité contre la seule loi du marché. Par ailleurs, certains pensent qu'il faudrait revoir les modalités de la tarification – en réduisant la part représentée par l'abonnement – et proposer un tarif avec des premiers kWh moins chers que les suivants.

Etant donné qu'un grand nombre de personnes qui devraient bénéficier des tarifs sociaux (entre 50 et 70 %) n'en profite pas, il conviendrait de croiser le fichier des ayants droit et le fichier des clients des fournisseurs, de manière à rendre automatique cette aide.

Outre l'instauration d'un bouclier énergétique, il faut s'assurer que les nouveaux énergéticiens alimentent bien les Fonds de solidarité pour le logement (FSL). En la matière, l'Etat doit être garant de l'équité entre les départements.

SYNTHESE DE L'ATELIER 3	
PRECONISATIONS	Agir sur les causes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La tarification : maintien des tarifs réglementés. ▪ Revoir les modalités : le rapport abonnement/consommation.
	Aider à l'isolation thermique
	Les tarifs sociaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre automatique l'attribution des tarifs actuels. ▪ Augmenter le niveau des aides et abaisser le seuil de ressources pour en disposer au seuil de pauvreté. ▪ Définir un bouclier énergétique pour toutes les formes d'énergies.
	FSL <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation obligatoire de tous les opérateurs. ▪ Garantir l'équité entre les départements.
	Etablir des relevés de consommation rapprochés, la 1 ^{ère} année après l'emménagement pour les bénéficiaires des tarifs sociaux ou des personnes ayant bénéficié d'aides FSL.

Définir ce revenu minimum

Gaston VAN DECANDELAERE

Vice-président du Secours Catholique

Le Secours catholique aide des personnes qui éprouvent des difficultés à « boucler les fins de mois ». Ces personnes, en permanence à la recherche de compléments de ressources, sollicitent toutes les associations caritatives. Tous les acteurs sont attachés à la définition d'un revenu minimum, qui **permette de mener une vie décente**. Ce revenu minimum garantirait un progrès pour le respect des personnes et favoriserait leur sérénité. Or, pour élaborer ce revenu, il faudra combiner une analyse normative et une analyse pragmatique, de terrain.

Animateur

Le Secours catholique contribue-t-il au paiement d'une partie de la facture énergétique de ses bénéficiaires ?

Gaston VAN DECANDELAERE

En région Nord – Pas de Calais, plus du quart des aides du Secours catholique permettent de s'acquitter des factures d'énergie.

RAPPEL, un réseau pour fédérer les acteurs

Sandrine BURESI

GEFOSAT, membre du réseau RAPPEL

Créé il y a cinq ans, le Réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique dans le logement (RAPPEL) a pour objectif de **décloisonner les différents métiers** qui permettent de mieux lutter contre la précarité énergétique. Fort de ses 250 adhérents, ce réseau œuvre dans le sens du partage des cultures professionnelles, de manière à concilier la thermique du bâtiment et l'expertise du RSA des travailleurs sociaux. Ce travail en commun (visites, diagnostic, échanges, dialogue, etc.) permet de faire émerger des propositions concrètes et réalistes. C'est ainsi que les idées de certains sont remises en cause grâce au point de vue d'autres acteurs. Par exemple, le fait de réduire le prix de l'énergie n'est pas une solution viable et durable. Ainsi, l'idée des travailleurs sociaux peut être contrebalancée par celle d'un énergéticien.

EDF face à la précarité énergétique

Olivier BAJARD

EDF

En quelque 25 ans, **le prix de l'énergie a certes peu évolué**. En revanche, la situation des personnes fragiles a beaucoup évolué. La précarité énergétique ne peut pas être réduite à la problématique du logement ; en effet, elle concerne aussi les moyens de transport, le matériel de chauffage, les comportements, etc.

Le réseau RAPPEL permet de fédérer les actions et de travailler en commun. EDF ne s'occupe pas de l'action sociale mais n'hésite pas à aider ceux qui s'en chargent. Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, il est primordial d'identifier les ménages qui souffrent et de trouver les financements pour réaliser des travaux.

Animateur

Il faut ajouter que les personnes en situation de précarité énergétique ne sont pas nécessairement des gaspilleurs. Il ne s'agit généralement pas d'un problème de savoir-faire.

Un contexte énergétique qui va évoluer

Olivier COMELLI

GDF SUEZ

Pour les énergéticiens, il est important de **nouer des partenariats au niveau local**, notamment avec des associations de proximité. Ces dernières ont obtenu la confiance des ménages, contrairement aux conseillers de clientèle, qui offriront uniquement une information commerciale. De plus, par opposition avec les acteurs de la médiation, les énergéticiens ne disposent pas d'informations sur l'état des logements et les niveaux de revenus des ménages.

Nous avons certes vécu une période durant laquelle l'énergie était peu chère, mais son prix ne va cesser d'augmenter. Même si la dépense d'énergie était jusqu'alors indolore, les ménages sont désormais obligés de **réaliser des arbitrages**. Notre économie mondiale, basée sur le pétrole, va connaître le *peak oil* et des phénomènes de rattrapage. La responsabilité des énergéticiens est d'investir dans la recherche et de contribuer au développement de *process* moins énergivores.

Pour rendre nos factures plus lisibles, nous avons fait appel à un panel de 200 personnes. Cette facture a été saluée comme étant une des plus lisibles, mais la complexité perdure (incompréhension du coefficient de conversion des m³ gaz en kWh, etc.). Il faut noter que certaines associations nous reprochent la complexité de nos factures et les mêmes demandent à ce que les pouvoirs publics nous obligent à inscrire l'intégralité des conditions générales de vente, ce qui ne simplifierait pas la compréhension.

Gaston VAN DECANDELAERE

De manière empirique, on peut dire que les ménages qui font appel au Secours catholique manquent de 120 euros par mois. Etant donné que la moyenne de leurs revenus est de 560 euros, ce revenu minimum devrait s'élever à 700 euros. Ainsi, leur vie ne serait toujours pas vivable mais enfin décente.

Echanges avec la salle

De la salle

Comment faire en sorte que l'énergie devienne un droit ?

Sandrine BURESI

Contrairement au droit au logement et à l'électricité, le droit à l'énergie n'a pas été inscrit dans la loi.

De la salle

Encore faudrait-il que certains droits, tels que le Droit au logement opposable (DALO), soient effectivement appliqués.

De la salle

La future augmentation des tarifs d'EDF doit permettre de renouveler les outils industriels. Une telle entreprise n'a-t-elle pas anticipé ou programmé ces investissements à venir ?

Olivier BAJARD

La hausse de la fin de l'année 2010 sera une hausse des taxes et non des tarifs.

Joël Varlet

Association régionale pour l'habitat Nord – Pas de Calais

Il est regrettable que, depuis 1979, le forfait de charges de l'allocation logement ait diminué de moitié en valeur absolue. Ce forfait est sous-évalué et il nécessiterait une réévaluation.

Il sera primordial de mieux informer les ménages qui, faute de bénéficier d'une trésorerie suffisante, se chauffent au pétrole. Or, **cette manière de se chauffer dégrade le logement et coûte in fine 30 % plus cher que les autres moyens de chauffage**. Il est aussi possible d'envisager d'autres moyens de paiement, à l'image des compteurs à pièce.

Sandrine BURESI

Je m'oppose à cette suggestion, car ces systèmes de paiement adaptés incitent les personnes à la restriction ou à la privation. En effet, **il ne faut pas que coïncident petits revenus et petit chauffage**. Ce n'est pas le cas lorsque le logement est raccordé au réseau. Pour finir, il faudrait s'intéresser aux compteurs intelligents.

Olivier COMELLI

La mise en place automatique des tarifs sociaux est retardée par la complexité du dispositif.

Atelier 1 / Les modes de comportements : connaissance et pédagogie des consommateurs

Christian LAIDEBEUR

Il est impératif de **dissocier la précarité énergétique des comportements effectifs et de l'expertise**, car la pauvreté n'est pas nécessairement synonyme d'une incapacité à gérer ses factures. Ces personnes sont tout à fait capables de gérer leurs ressources.

En outre, il est essentiel de permettre l'accès à des informations compréhensibles. Les factures et les nouveaux contrats sont souvent complexes.

Il conviendra de mobiliser les compétences et les expériences des personnes pour permettre la coopération des acteurs, le tout dans un système ouvert. Par ailleurs, le développement d'une **pédagogie de l'information** permettra aux personnes d'enfin comprendre les différentes informations qu'elles doivent traiter. De plus, il s'agira d'améliorer la **lisibilité des factures**.

SYNTHESE DE L'ATELIER 1	
CONSTATS	Dissocier la pauvreté/précarité énergétique de la question des comportements et de l'expertise : « ce n'est pas parce que je suis pauvre, que je ne sais pas gérer mes factures ». Les personnes sont capables d'optimiser leurs ressources.
	Rendre accessible et compréhensible les informations (ex : comprendre la facture d'électricité, les nouveaux contrats...).
	Développer le lien social et créer des passerelles entre les partenaires pour renforcer les moyens d'interventions.
	Faciliter la connaissance de « mes consommations », « comment j'en ai connaissance ? »
	Evaluer l'impact du bâti sur les consommations.
	La précarité économique ne permet pas de répondre d'une manière satisfaisante à la question de la précarité énergétique : comment faire pour mieux l'analyser ?
	L'augmentation du coût des énergies a un impact sur le budget des ménages.
PRECONISATIONS	Les personnes « expertes » des situations et du partage de pratiques par rapport à des situations vécues. Savoir mobiliser les compétences et les expériences acquises par les personnes, afin de sensibiliser d'autres publics et d'être une force de propositions.
	Etre pédagogue dans la transmission des informations (la pédagogie de l'information).
	Promouvoir la mise en situation au travers des logements témoins, d'expositions, de réunions..., afin de tisser du lien social et de développer l'apprentissage.
	Améliorer la lisibilité et la compréhension des factures et des informations.

Atelier 5 / Mise en œuvre de solutions techniques : qui fait quoi ?

Audrey LE MAREC

Habitat et Développement

Même lorsque les ménages ont pleinement conscience de leur situation, ils ne savent généralement pas vers quel acteur se tourner et ne connaissent pas la nature des aides dont ils peuvent bénéficier. Outre ces très nombreuses instances, les personnes sont parfois méfiantes vis-à-vis de celles qui viennent visiter leur logement pour les aider.

De plus, il semblerait que les aides aux travaux ne soient pas dirigées vers les bonnes cibles. En effet, il n'existe **aucune aide aux travaux pour les locataires ou pour les propriétaires occupants insolubles**, dans l'impossibilité de s'acquitter du reste à charge.

Il faut intégrer les artisans et travailler spécifiquement avec eux, renforcer les moyens d'intervention à destination des ménages les plus concernés, envisager des dispositions coercitives pour les bailleurs – pour favoriser les travaux d'amélioration thermique – et envisager la mise en place d'un guichet unique pour le montage de dossiers.

SYNTHESE DE L'ATELIER 5	
CONSTATS	Les ménages ont une méconnaissance des acteurs et des aides à mobiliser (Vers qui se tourner ? Comment y prétendre ?).
	Les ménages sont méfiants vis-à-vis des institutions, peur de l'intrusion et d'être « démarchés ».
	Les aides aux travaux ne sont pas orientées vers « les bonnes cibles », il y a très peu de choses vers les locataires.
	Pas d'obligation pour les bailleurs concernant la location des logements.
	Difficulté à créer des synergies entre les partenaires d'un territoire (ex : entrée santé)
	Comment on intègre les artisans dans la chaîne des intervenants ?
	Identifier des logements similaires pour une meilleure couverture des situations.
PRECONISATIONS	Besoin de moyens financiers pour les locataires et les propriétaires occupants, afin d'apporter une aide aux travaux.
	Pour les propriétaires bailleurs : il faut empêcher la mise sur le marché de logements énergivores.
	Créer un guichet unique pour le montage des dossiers.

S'intéresser enfin à la qualité du logement

Didier CHEREL

ADEME

Nous avons observé que le développement d'informations et d'outils financiers – comme l'éco PTZ³ – a généralement bénéficié à la classe moyenne. De la même manière, les Espaces info énergie ont surtout répondu aux questions des personnes qui prennent l'initiative de s'informer. Il ne s'agit en général pas des personnes en situation de précarité énergétique.

On peut regretter que les différentes instances chargées de la question ne parviennent pas à travailler de manière coordonnée. Les moyens financiers – aides aux impayés ou tarifs sociaux – sont eux aussi mis en œuvre de manière indépendante. Par ailleurs, je crois qu'il faudrait s'interroger sur la politique menée depuis 25 ans et qui consiste à **financer les aides aux impayés sans s'interroger sur la qualité des logements.**

Il conviendra de former les travailleurs sociaux, les conseillers des Espaces info énergie et le personnel des collectivités locales sur la thématique spécifique de la précarité énergétique.

Il ne faut pas oublier que les personnes vivent parfois des situations de précarité énergétique en raison de leurs faibles revenus et non car elles habitent un logement indigne. Dans ce cas présent, une aide sociale, concernant les pratiques d'usages et les comportements, sera suffisante.

Animateur

Les aides sont-elles dirigées vers les bonnes cibles ?

³ Eco prêt à taux zéro

Le programme « Habiter mieux »

Mohamed AYADI

Agence nationale de l'Habitat (Anah)

Jusqu'alors, les dispositifs avaient tendance à oublier les ménages les plus modestes. C'est pourquoi le **programme « Habiter mieux » fera bénéficier les propriétaires occupants de 1,25 milliard d'euros**. Ce changement de logique entend substituer une réponse de court terme par une dynamique préventive et durable.

Ces travaux de rénovation thermique concerneront 300 000 logements et seront destinés à réaliser des économies d'énergie permettront de traiter directement les causes de la précarité énergétique.

Des contrats locaux d'engagement de lutte contre la précarité énergétique embrasseront les trois volets du développement durable en s'adressant aux plus modestes (volet social), en réduisant les dépenses énergétiques (volet environnemental) et en favorisant l'emploi des artisans de proximité (volet économique).

D'une manière générale, il sera essentiel de fédérer les différents acteurs (médicaux, financiers, sociaux et techniques) en développant un langage et une culture commune.

Sandrine BURESI

S'agissant du reste à charge, nous parvenons à réaliser des plans de financement pour des allocataires du RSA socle. Ces démarches seront incontestablement facilitées par le programme « Habiter mieux ». En revanche, en l'absence de rénovations obligatoires, les locataires risquent encore d'être lésés. **Il faut refuser de réaliser des travaux à la place du bailleur**, travaux qui augmenteraient encore la valeur de son bien. Mais il est toujours possible d'aider le locataire pour le remplacement de petits équipements (réfrigérateur, congélateur...) et de les accompagner dans d'éventuelles démarches juridiques.

Joël VARLET

Certes, il faut encore agir contre les logements indécents, mais la situation s'améliore. Un grand nombre de personnes précaires habite les 400 000 logements sociaux que compte le Nord – Pas de Calais. Nos bâtiments ont connu de nombreuses phases de rénovation.

Pour rénover les logements, il faut considérer deux aspects. D'une part, il est possible d'agir sur les **aspects passifs**, tels que l'isolation thermique. Dans ce cas, il faut prioritairement agir sur les toitures, ce qui est uniquement valable pour les logements individuels. D'autre part, **l'aspect dynamique**, c'est-à-dire celui des équipements, doit être considéré. Dans ce dernier cas, il existe un hiatus entre les ingénieurs et les consommateurs. En effet, alors que nous avons bénéficié de nombreux acquis grâce à l'électronique, les appareils n'ont pas été conçus pour être utilisés au quotidien et avec facilité.

D'une manière générale, tous les acteurs doivent être formés sur ces questions, qu'il s'agisse des travailleurs sociaux ou des gardiens d'immeuble, qui pourront ensuite organiser des forums d'information.

Echanges à la tribune

Animateur

Comment peut-on rester maître de sa consommation ?

Olivier BAJARD

Nous testons actuellement des jauges à énergie, qui passent du vert au rouge – en passant par le orange – et permettent de visualiser le niveau des consommations énergétiques.

Quant à la complexité des factures, certaines associations **développent un outil qui, une fois superposé à la facture, cache certaines informations et en met d'autres en valeurs.**

Néanmoins, certaines la mention de certaines informations est obligatoire d'un point de vue réglementaire.

Joël VARLET

Les changements de comportement concernent aussi les bailleurs. En effet, le chauffage collectif a nettement diminué, de 60 % il y a trente ans à 30 % à l'heure actuelle. Cette technique, qui propose un excellent rendement thermique, est le moyen le plus économique et le plus équitable de se chauffer.

Olivier COMELLI

Pour rendre nos factures plus lisibles, nous avons fait appel à un panel de 200 personnes, mais la complexité perdure. Il faut noter que les mêmes personnes nous reprochent la complexité de nos factures et nous obligent à inscrire l'intégralité de conditions générales de vente.

Mohamed AYADI

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux », **nous plaillons pour une communication plus simple.** Elle consiste en une explication extrêmement simple : « si vous changez votre chaudière ou que vous isolez vos combles, vous obtiendrez autant de performance énergétique. De tels travaux coûtent en général cette somme et nous pouvons vous aider. »

Atelier 4 / Être acteurs citoyens pour lutter contre la précarité énergétique et l'engagement des élus

Simone SITBON

Union Nationale des Associations Familiales

Dans le cas de la gouvernance, il semble important que les personnes en situation de précarité énergétique puissent participer aux réflexions sur les projets. En effet, différentes expériences ont prouvé que ces ménages étaient en mesure de fournir une véritable plus-value.

Lors du montage d'un projet, il faut veiller à prendre en compte ce qu'est la réalité des temps des différents acteurs, celui des élus, celui des citoyens et celui des associations. Et ensuite il convient de les concilier.

En ce qui concerne les élus, ils ne sont pas toujours assez impliqués, alors même que leur présence est incontournable. Nous recommandons aussi que des dispositions législatives cohérentes soient prises à tous les niveaux, de l'échelle locale à l'échelle européenne pour lutter contre la précarité énergétique et intégrer la participation citoyenne. Il conviendra par ailleurs de mutualiser les bonnes pratiques, de faciliter les partenariats et le travail en réseau et d'améliorer la transférabilité des expériences.

Certains outils existants (Agenda 21, CEE⁴, PCET⁵...) peuvent encore être développés et il faudra créer des espaces d'écoute et de propositions avec des « experts du vécu », c'est-à-dire des personnes qui connaissent la précarité énergétique.

SYNTHESE DE L'ATELIER 4	
CONSTATS	La participation des personnes en situation de précarité énergétique = une plus-value pour les citoyens, pour les élus, pour la société en général.
	Les « temps de la gouvernance » sont différents en fonction des niveaux (ex : citoyens, élus, etc.)
	Les élus ne sont pas assez impliqués.
PRECONISATIONS	Il faut continuer de légiférer en matière de lutte contre la précarité énergétique (sur le plan local, national, européen).
	Travailler davantage en réseau pour monter des partenariats.
	Améliorer la transférabilité des expériences (en matière d'information, de formation, de conduite de travaux, de bonnes pratiques...), à tous les échelons.
	Améliorer les outils existants (l'Agenda 21 : y inscrire la précarité énergétique ; les certificats d'économie d'énergie).
	Mettre en synergie l'outil « plan climat énergie » et les mécanismes financiers.
	Développer des espaces d'écoute et de proposition (avec « les experts du vécu » et l'ensemble des partenaires).
	Sensibiliser et impliquer les élus à la gouvernance.

⁴ Certificat d'économie d'énergie

⁵ Plan climat énergie territorial

Gaston VAN DECANDELAERE

Les personnes qui vivent des situations de précarité doivent pouvoir s'exprimer et formuler leurs attentes.

Didier CHEREL

Le fait que les acteurs soient spécialisés dans leur secteur pose un problème vis-à-vis de cette problématique, qui concerne à la fois **les thématiques de l'énergie, du social et du logement**.

Il me semble envisageable de désigner officiellement des élus à la solidarité écologique et à la précarité énergétique.

Mohamed AYADI

Je ne suis pas persuadé par le fait que la participation des citoyens puisse représenter une plus-value. S'agissant de l'engagement des élus, ils doivent être des relais d'identification, capables de faire connaître les dispositifs. Ce **rôle de repérage et de proximité** est essentiel car le programme « Habiter mieux » concerne les personnes âgées et les milieux ruraux.

Simone SITBON

Les acteurs citoyens, concernés au premier chef par cette problématique, doivent nécessairement avoir leur place dans les instances de gouvernance.

Conclusion

Une journée, mais après ?

Francis CALCOEN

Président de l'URIOPSS

Jean-Pierre Bultez affirmait en introduction que cette journée était l'aboutissement de deux années de travail, menées à la fois dans les territoires et dans les réseaux. Il disait aussi que cette journée ne devait pas être un point d'orgue. Elle ne doit pas être un point final, mais un appui pour la suite de notre action. L'objectif des organisateurs de cette journée était triple : permettre aux personnes elles-mêmes de s'exprimer et d'être force de proposition, sensibiliser et interpeller les citoyens, les élus et les décideurs, ainsi que promouvoir les initiatives. Je pense que les travaux de cette journée ont permis d'atteindre ces trois objectifs.

- **Trois objectifs remplis**

En effet, les **personnes ont pu s'exprimer** durant les ateliers, lors des séances plénières et en amont avec les séances préparatoires. Il faudra que cela soit le cas encore pour la suite de nos réflexions.

De plus, nous avons **engrangé un certain nombre d'expériences**, mais il faudra en faire le bilan, les multiplier et les inscrire dans le temps.

En outre, il me semble que **la sensibilisation et l'interpellation**, qui sont des actions de long terme, ont été engagées lors de cette journée d'échanges. Une fois de plus, nous devons poursuivre nos efforts dans ce sens.

- **Trois éléments à retenir**

A mes yeux, trois éléments de constat et d'analyse doivent principalement être retenus. D'une part, il ne faut pas oublier que la précarité énergétique **n'est hélas qu'une composante de la précarité économique générale**. Le poids des dépenses contraintes – le coût du logement notamment – ne fait qu'augmenter alors que les *minima* sociaux n'évoluent pas. Ainsi, les degrés d'économie des personnes se restreignent, ce qui a une influence directe sur l'utilisation de l'énergie. On peut aussi craindre une augmentation du coût de l'énergie.

D'autre part, les personnes victimes de précarité énergétique **savent développer des stratégies et ont des pratiques utiles et fécondes d'adaptation**. Les structures institutionnelles, les élus et les acteurs de l'offre ont donc à apprendre de ces personnes.

Pour finir, il semble évident que le temps des institutions, des personnes et des élus ne coïncident pas. Néanmoins, **certaines des propositions formulées peuvent être engagées immédiatement**. Par exemple, les préconisations concernant l'information nécessitent des moyens et des outils, mais aussi de la volonté. D'autres questions exigeront des changements législatifs ou réglementaires, comme c'est le cas avec une éventuelle réglementation de la location. D'autres thématiques demanderont plus de temps. Je pense à l'amélioration du parc et à ses incidences sur les dépenses d'énergie des ménages.

- **Les chantiers à venir**

Différents chantiers doivent encore être explorés. Il nous faudra travailler autrement en nous fondant sur la pratique et les expériences des personnes, en transférant et en généralisant les expériences réussies, et en mobilisant plus collectivement tous les acteurs. Par ailleurs, il sera important de se pencher sur les dispositifs d'aides et les *minima* sociaux. Il conviendra de **s'intéresser par exemple aux barèmes des aides ou à l'inscription du droit à l'énergie**. A plus long terme, nous nous intéresserons à une nouvelle manière d'appréhender le revenu minimum. De plus, le chantier de l'information devra être envisagé, de la simplification des factures à la lisibilité des aides à destination de l'habitat. Ce travail impose d'intégrer les personnes à la démarche et d'organiser un véritable travail entre les acteurs. Pour finir, il nous incombera de nous intéresser à des politiques plus ambitieuses pour l'amélioration du parc. A la suite du Grenelle II, il existe des programmes, qui sont prioritairement destinés aux propriétaires occupants. **Qu'en sera-t-il du parc locatif privé ?** Nous en savons peu sur les moyens qui seront mis à notre disposition et sur la manière de travailler avec les propriétaires bailleurs privés. Il ne faudra pas négliger la question de l'origine du financement : s'agira-t-il d'un acteur public, du propriétaire lui-même ou de l'occupant ?

Un certain nombre de chantiers nous attend encore. A nous, en nous appuyant sur cette journée d'échanges, de les envisager et de travailler selon la même dynamique.

Sigles

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Anah : Agence nationale pour l'habitat
CEE : Certificat d'économie d'énergie
CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment
DALO : Droit au logement opposable
EAPN : *European Anti-Poverty Network*
Eco PTZ : Eco prêt à taux zéro
ENL : Engagement national pour le logement
FAPIL : Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement
FSL : Fonds de solidarité pour le logement
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
PCET : Plan climat énergie territorial
RAPPEL : Réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité énergétique dans le logement
RSA : Revenu de solidarité active
TPN : Tarifs de première nécessité
URIOPSS : Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux

Synthèse de la conférence nationale sur la précarité énergétique
15 novembre 2010

© EAPN France 2011

Réalisation :



Annexe

Dossier du participant

ANNEXE

DOSSIER DU PARTICIPANT



France

European Anti-Poverty Network

Conférence nationale sur la précarité énergétique

Lille, le 15 novembre 2010

Nouveau Siècle, place Mendès France

Avec le soutien financier



GDF SUEZ



Sommaire

1.	Préambule	p.27
2.	Programme de la conférence	p. 28
3.	Présentation des ateliers	p. 29 à 38



Préambule

Aujourd'hui, la question de l'énergie est devenue un enjeu central, que l'on soit simple citoyen, chef d'entreprise, élu, responsable associatif..., il est difficile, voire impossible, de ne pas être confronté directement ou indirectement à cette problématique. D'ailleurs, les associations œuvrant dans la lutte contre les exclusions peuvent en témoigner, elles qui au travers des missions d'accueil et d'accompagnement des publics en situation de pauvreté, constatent chaque jour les causes et les effets de la précarité énergétique.

3,4 millions de ménages sont touchés par la précarité énergétique, 90% vivent dans le parc privé, mais de manière générale 5 millions de familles ont éprouvé des difficultés à chauffer leur logement en 2009 ! Derrière ces chiffres se cache une triste réalité, celle de la précarité énergétique. La loi Grenelle II en donne la définition suivante : **« toute personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat »**.

Cette conférence nationale sur la précarité vous est proposée par le réseau EAPN France⁶, avec le soutien de l'Uriopss Nord/Pas-de-Calais et de partenaires⁷. Elle s'inscrit dans le prolongement de réflexions et de travaux engagés sur les territoires et au niveau européen. Nous reviendrons, au cours de cette journée, sur ce qu'est la précarité énergétique et de quelle(s) manière(s) elle affecte en premier lieu les personnes en situation de pauvreté. Mais surtout elle marquera l'engagement d'acteurs associatifs et institutionnels dans la prévention et la lutte contre la précarité énergétique. Cela se traduira notamment par des temps de travail en « ateliers » qui permettront de valoriser des initiatives locales et de réfléchir collectivement, avec les personnes qui vivent des situations de précarité énergétique et d'autres acteurs, aux conditions nécessaires visant à réduire cette précarité et à améliorer la qualité de vie de tous.

⁶ EAPN : European Anti Poverty Network (Réseau européen de lutte contre la pauvreté créé en 1990, ayant des branches nationales dans tous les Etats membres de l'Union Européenne) : en France il s'agit d'un collectif de fait sans statut juridique.

⁷ Les partenaires du projet : ADEME, ATD Quart Monde, CLCV, CLER, Collectif RAPPEL, EAPN, FAPIL, Fondation Abbé Pierre, JAVEL, Partenord Habitat, UNAF, Union Sociale pour l'Habitat, Uriopss Champagne Ardenne, Uriopss Nord - Pas-de-Calais...

Programme

Conférence nationale sur la précarité énergétique

15 novembre 2010, Nouveau Siècle, place Mendès France, Lille

9h15 Ouverture - Introduction

- Majdouline SBAÏ, Vice-présidente déléguée à la citoyenneté et aux relations internationales de la Région Nord/Pas-de-Calais
- Présentation de la journée par Jean Pierre BULTEZ, EAPN France

9h30 La précarité énergétique : du constat à la lutte

Les ménages en situation de précarité énergétique

Isolde DEVALIERE, sociologue au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

- **Le contexte national et les problématiques**

Véronique STELLA, Fondation Abbé Pierre

⇒ Réactions de la salle

10h45 Présentation des ateliers

- **Atelier 1** : Les modes de comportements : connaissance et pédagogie des consommateurs
- **Atelier 2** : Définir un revenu minimum pour vivre dignement
- **Atelier 3** : Les tarifs, les aides et les conséquences des difficultés de paiement
- **Atelier 4** : Être acteur citoyen et l'engagement des élus
- **Atelier 5** : Mise en œuvre de solutions techniques : qui fait quoi ?

12h45 Déjeuner - buffet sur place

14h00 Restitution des ateliers et table ronde

Animateur Jean Claude BRANQUART

Débats et réactions à partir de la restitution des ateliers

- Un(e) représentant(e) de la Commission Européenne
- Mohamed AYADI, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
- Didier CHEREL, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- Un(e) représentant(e) de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale
- Un(e) représentant(e) du Conseil Général du Nord
- Joël VARLET, Association Régionale pour l'Habitat Nord - Pas-de-Calais / Union Sociale pour l'Habitat
- Sandrine BURESI, GEFOSAT Membre du réseau RAPPEL
- Gaston VAN DECANDELAERE, Vice-président du Secours Catholique
- Olivier BAJARD, EDF
- Olivier COMELLI, GDF Suez

16h00 Conclusion

- Francis CALCOEN, Président de l'Uriopss Nord – Pas-de-Calais
- Valérie LETARD, Secrétaire d'Etat, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat

16h30 Cocktail de clôture

Cette conférence est organisée par le réseau EAPN

(Réseau européen de lutte contre la pauvreté créé en 1990, ayant des branches nationales dans tous les Etats membres de l'Union Européenne)

Les membres du comité de pilotage

ADEME, ATD Quart Monde, CLCV, CLER, Collectif RAPPEL, FAPIL, EDF, Fondation Abbé Pierre, GDF Suez, JAVEL, Les Petits Frères des Pauvres, Partenord Habitat, Secours Catholique, UNAF, Union Sociale pour l'Habitat, Uriopss Champagne Ardenne, Uriopss Nord - Pas-de-Calais

Présentation des ateliers

Atelier 1 Les modes de comportements : connaissance et pédagogie des consommateurs

Tous les experts soulignent l'importance du comportement des ménages dans la consommation d'énergie. Comment sensibiliser les locataires au développement durable ? Comment leur donner les moyens de connaître leurs consommations ? Quelles priorités pour consommer moins ? Comment lutter contre la précarité énergétique ? De nombreuses expériences sont en cours au sein du mouvement HLM, avec pour certaines des résultats mesurables.

Atelier 2 Définir un revenu minimum pour vivre dignement

Dans la mesure où la précarité énergétique est due à une insuffisance de revenu un élément de solution peut être la garantie d'un revenu minimum assurant des moyens convenables d'existence, droit inscrit dans la Constitution. A partir de la présentation de la situation budgétaire extrêmement contrainte des ménages très pauvres, l'atelier discutera de deux voies innovantes permettant d'évaluer la distance entre le niveau de revenu garanti par les minima sociaux et celui qui assurerait des moyens convenables d'existence : le « reste à vivre » et le « budget de référence ».

Atelier 3 Les tarifs, les aides, les conséquences des difficultés de paiement

De plus en plus de personnes éprouvent des difficultés à payer leurs factures d'énergie. Certaines se privent d'un chauffage correct, d'autres sont acculées aux impayés. L'atelier, à partir de témoignages de personnes en difficultés et d'associations qui les accompagnent, traitera de ces difficultés, de leurs causes, de leurs conséquences et fera émerger des propositions. Ceci amènera à parler des tarifs et notamment l'existence de tarifs réglementés, des tarifs sociaux dont le taux de non recours est important et des aides aux impayés principalement celles des Fonds Solidarité Logement départementaux.

Atelier 4 Être acteur citoyen et l'engagement des élus

Une société ne s'enrichit que si tous ses membres participent pleinement à sa construction, au suivi et à l'évaluation des décisions. Il est donc impératif d'échanger au niveau local sur les bonnes pratiques : un partenariat entre les différents acteurs s'impose (élus, habitants, bailleurs, techniciens, associations, fournisseurs d'énergie...). L'innovation énergétique va être déterminante dans les années à venir. Comment peut-on s'organiser pour que ces innovations soient le fruit des pratiques de tous et profitent à tous ? Comment les personnes en précarité énergétique et les acteurs qui les accompagnent, s'organisent-ils pour faire remonter leurs besoins et attentes ? Comment les élus incluent-ils la participation des habitants pour une co-construction des réponses ?

Atelier 5 Mise en œuvre de solutions techniques : qui fait quoi ?

Les facteurs techniques qui déterminent la consommation d'énergie d'un logement comprennent : la qualité thermique du logement ; la qualité des équipements de chauffage et de production d'eau chaude ; la qualité des équipements consommateurs d'eau et d'énergie dans le logement ; l'absence ou l'inadéquation des équipements permettant une bonne gestion des flux dans le logement.

Progressivement, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, des incitations, des réglementations se mettent en place pour investir dans l'efficacité et la sobriété. Ces évolutions, et les aides financières qui vont avec sont adaptées au cas général des foyers qui peuvent investir et récupérer cet investissement sur les économies en quelques années. Il n'en va pas de même pour les foyers démunis qui sont soit dans des stratégies d'économies poussées, voire de privation, soit ne sont pas maîtres des choix concernant leurs logements.

Lors de la mise en place d'actions curatives de lutte contre la précarité énergétique (en intervenant sur et dans les logements), outre les questions liées au comportement, c'est donc bien l'ensemble de ces données qu'il convient de considérer. Dans le cadre de la mise en place de solutions techniques, quels sont les acteurs et les financements à mobiliser, et quelles approches valoriser ?

Atelier 1

Les modes de comportements : connaissance et pédagogie des consommateurs

Animateurs de l'atelier

Patrick KAMOUN (USH) et Christian LAIDEBEUR

Présentation de l'atelier

Selon une enquête de la DREES - « Les fonds de solidarité pour le logement » - 320.000 ménages ont bénéficié d'une aide au paiement de l'énergie, de l'eau ou du téléphone, 76 millions d'€ (contre 300.000 ménages aidés en 2005). De plus, parmi les aides demandées aux Centres Communaux d'Action Sociale et aux associations caritatives, les aides à l'énergie figurent aujourd'hui en très bonne part. Près d'un locataire HLM sur 10 était touché en 2006 par la précarité énergétique. Les bailleurs sociaux soulignent l'importance du comportement des ménages dans la consommation d'énergie. Comment sensibiliser les locataires au développement durable ? Comment les aider à faire baisser leur facture ? De nombreuses expériences sont en cours.

Les expériences

1. « J'écogère », une action pour autogérer ses dépenses d'énergie et d'eau : action du groupe HLM Ciliopée, en partenariat avec les PACT, de sensibilisation des habitants en leur donnant des points de repère en matière de consommation moyenne et des conseils d'utilisation optimisée des équipements de leur logement.
2. Les appartements ou expositions pédagogiques « L'appart », une initiative de Nièvre Habitat à Talant et « Ecopolenergie », dans les quartiers nord de Marseille.
3. Comment à partir d'une opération de réhabilitation sensibiliser les habitants au développement durable par Partenord Habitat.
4. « Défi des économies d'eau », campagne réalisée par Paris Habitat en partenariat avec l'association des « Energies Durables en Ile-de-France ».
5. Médiaterre : des jeunes en service civique accompagnent des familles en logement social dans l'adoption d'éco-gestes (eau, énergie, déchets et éco consommation).

Atelier 2

Définir un revenu minimum pour vivre dignement

Animateurs de l'atelier

Françoise CORE (ATD Quart Monde) et Jean-Pierre BULTEZ (EAPN France)

Présentation de l'atelier

La lutte contre la précarité énergétique peut efficacement être menée dans le cadre de la lutte contre la précarité et la pauvreté en général. Le rapport « Transformation des modes de vie, des comportements et de la consommation » - partie des travaux du Pacte de la solidarité et de l'écologie - a ainsi souligné « **en préalable à toute proposition, la mise en œuvre du droit à la sécurité du revenu, droit constitutionnel qui doit permettre à tout ménage de disposer de revenus de droit, lisibles, prévisibles et d'un montant suffisant** ». Le droit à un revenu suffisant est inscrit dans tous les textes garantissant les droits fondamentaux et le respect de la dignité humaine.

En France

Le préambule de *la Constitution de 1946* affirme que « tout être humain qui...se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des **moyens convenables d'existence** ». Cette question ne se pose plus seulement aujourd'hui pour ceux dans l'incapacité physique de travailler, mais aussi pour la grande masse des chômeurs et des « travailleurs pauvres ».

Les **minima sociaux** établissent un droit à un revenu minimum pour les personnes remplissant les critères requis. Le niveau du revenu minimum garanti par ces dispositifs ne se réfère pas aux « moyens convenables d'existence » et il se situe en général bien au-dessous du seuil de pauvreté relative (460€ par mois dans le cas du RSA socle pour une personne seule alors que le seuil de pauvreté est de 950€).

Les **services publics** interviennent de façon importante dans l'accès à l'éducation, la santé, le logement, la justice, la culture..., ainsi que dans la fourniture de services essentiels : transport, communication, eau, énergie. On assiste toutefois à un retrait progressif de l'Etat de tous ces domaines que ce soit au nom de la rigueur budgétaire ou au nom de l'efficacité supérieure du marché dans le cadre de la mondialisation. Le « reste à charge » qui incombe aux individus augmente constamment amputant de plus en plus le revenu disponible. Dans le cas de très bas revenus, compte tenu de la part des dépenses incompressibles et de l'exiguïté du reste-à-vivre résiduel, il faut de plus en plus souvent arbitrer entre des dépenses pourtant essentielles - comme « se chauffer » ou « se nourrir » - à défaut de s'endetter.

Les minima sociaux n'ont pas été repensés par rapport à ce désengagement de l'Etat. On a préféré recourir à une **prolifération d'aides spécifiques** : aide alimentaire, bourse d'études, mutuelle santé, tarifs sociaux (électricité, gaz, eau, téléphone, etc.), aide à la cuve, etc. La nature assistancielle de ces aides - qui porte atteinte à la dignité humaine - et leur insuffisance - du fait de la contrainte budgétaire publique - entraîne une revendication en termes de droits spécifiques : droit à l'alimentation, droit à l'énergie, droit à l'eau, etc.

Au niveau de l'Union européenne,

En vue d'assurer une existence digne à tous, l'article 34 de la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* établit le droit à une aide sociale et à une aide au logement destinées à ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

En conformité avec la Charte, la *recommandation de la Commission relative à l'inclusion active* des personnes exclues du marché du travail (3 octobre 2008) appelle les Etats-membres, en premier lieu, à « reconnaître le droit fondamental de la personne à des ressources et prestations suffisantes pour vivre conformément à la dignité humaine » au travers d'un complément de ressources adéquat. Une directive européenne cadre sur le revenu minimum pourrait y contribuer. L'accès à des services de qualité est complémentaire à la garantie d'un revenu suffisant.

Les expériences

1. Les dépenses des ménages très défavorisés

Intervenant : Dominique SAINT-MACARY, Secours catholique
dominique.saintmacary@secours-catholique.org

Présentation de l'expérience : analyse de 1 200 budgets de ménages rencontrés par le Secours Catholique dans la France entière

2. Dépenses contraintes, reste à vivre, pouvoir d'achat : problèmes de définition et de mesure

Intervenant : Jean-Louis LHERITIER, Insee
jean-louis.lheritier@insee.fr

Présentation de l'expérience : La commission Quinet sur la mesure du pouvoir d'achat a cherché à définir la notion et le contour des dépenses contraintes. Elle a retenu la notion de dépenses pré-engagées, c'est-à-dire les dépenses qui font partie d'un engagement contractuel qui lie les ménages à court terme et réduit leurs capacités d'arbitrage entre les différents biens et services ; leur contour a été explicitement décrit.

La commission s'est aussi intéressée à la notion de dépenses nécessaires mais a dû y renoncer : leur définition est apparue trop complexe pour pouvoir donner lieu à ce stade à des recommandations concrètes. Trois approches avaient été pour cela envisagées : une purement normative, une autre fondée sur les consommations des ménages modestes, une autre sur les standards de vie. L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale a commencé à réfléchir à ces questions. Il s'est pour l'instant notamment appuyé sur les travaux de la *Rowntree Foundation* qui, au Royaume-Uni, a défini un revenu minimum adéquat à partir de plusieurs panels de citoyens.

3. L'application de la notion de « revenu minimum adéquat » dans l'Union européenne : les budgets de référence pour l'inclusion sociale en Belgique

Intervenant : Bérénice STORMS
berenice.storms@khk.be

Présentation de l'expérience : Les budgets-type ou de référence constituent une méthode efficace et innovante de détermination d'un revenu minimum adéquat garantissant une vie décente et s'appuyant sur une méthodologie participative. En Belgique cette méthode a été mise en œuvre d'abord dans le cadre universitaire puis avec le soutien du gouvernement. Un récent échange transnational financé par le programme PROGRESS - expérience pilote d'élaboration de budgets-type dans 11 pays - s'est penché sur l'avantage de ces démarches, les défis qu'elles posent et la manière d'assurer leur transposition.

Atelier 3

Les tarifs, les aides, les conséquences des difficultés de paiement

Animateurs de l'atelier

François BOULOT (Secours Catholique) et Thierry SANIEZ (CLCV)

Présentation de l'atelier

Nous le savons l'énergie (notamment fossile) voit (et verra) ses prix monter. Or il ne s'agit pas d'un bien comme un autre, son accès est nécessaire pour se chauffer, se nourrir, s'éclairer, pour vivre.

Si nous avons connu pendant 60 ans une énergie peu chère et fournie par des services publics aujourd'hui cette dernière a vu son marché s'ouvrir à la concurrence et son accès devenir en parallèle plus complexe notamment pour les plus pauvres. Une menace importante de cette ouverture est le risque d'augmentation des tarifs voire la disparition des tarifs réglementés fixés par les pouvoirs publics, l'expérience de ce qui s'est passé dans des pays étrangers montre que cette disparition entraînerait une augmentation importante des factures.

Actuellement les augmentations de prix se sont accompagnées de celle du nombre de ménages en situation d'exclusion énergétique (évalué à 3 millions selon d'ADEME). Ces familles en situation de précarité énergétique, avant d'être acculées éventuellement à l'impayé, ont principalement trois types de réactions :

- calfeutrement des aérations,
- utilisation de solutions de chauffage inadaptées, notamment les poêles à pétrole,
- privation de chauffage.

Les conséquences sont l'augmentation des risques d'humidité, la production et la conservation des polluants dans le logement, les risques d'intoxications liés aux bricolages ou au mauvais entretien des installations, l'utilisation permanente de chauffage d'appoint (gaz ou pétrole, voire électrique sur des installations non prévues pour) entraînant divers risques immédiats (intoxication au CO², brûlures,...). Pour le logement, l'humidité favorise le développement de moisissures et dégrade les supports, les huisseries.

Pour faire face à cette précarité énergétique des tarifs sociaux ont été créés pour le gaz et l'électricité pour les personnes en difficultés, sur une partie de leur consommation. La réduction de la facture qui en résulte est faible (d'environ une dizaine d'€ par mois). Par ailleurs le taux de non recours à ces tarifs par les ayants droit potentiels (de l'ordre de 30 à 50%) pose problème. Ces tarifs couvrent de plus en plus de personnes pour des montants de plus en plus réduits vis-à-vis de leurs factures Ces dispositifs apportent une aide effective aux ménages, mais rencontrent les limites suivantes :

- Coordination insuffisante voire inexistante entre les divers dispositifs;
- Energies non concernées : bois, charbon, propane, réseaux de chaleur, ... ;
- Les différents usages de l'énergie ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'évaluation de l'aide apportée, notamment pour l'électricité entre l'énergie de chauffage et les « usages spécifiques » (éclairage, électroménager, eau-chaude sanitaire) ;
- Disparité des populations cibles ;
- Absence d'effet long terme notamment sur l'amélioration de la qualité thermique des logements.

Nous devons repenser les tarifications et l'accès aux biens essentiels, avoir une politique énergétique nationale et européenne cohérente pour faire face aux enjeux de demain et peser face aux producteurs.

En cas d'impayés des procédures complexes ont été mises en place pour éviter aux personnes en difficultés une coupure de gaz ou d'électricité. Il s'agit notamment de l'information des services sociaux pour l'instruction d'une aide du fonds solidarité de leur département (FSL) et la non possibilité de couper l'énergie pendant la période hivernale à une personne ayant obtenu une aide du FSL pendant l'année précédente.

Les aides aux personnes en difficulté pour régler les impayés d'énergie proviennent principalement de ce FSL. Les conditions de ressources et le montant des aides sont fixés par un règlement départemental ; il en résulte des différences importantes d'un département à un autre.

Problématiques

Les tarifs

Les conséquences de l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité :

- coexistence de tarifs réglementés et non réglementés
- menace d'augmentation voire à terme de disparition des tarifs réglementés
- politique commerciale de certains nouveaux fournisseurs : pratiques agressives, parfois frauduleuses, de démarchage à domicile

Les tarifs sociaux :

- conditions d'accès : ressources, fournisseur (les nouveaux fournisseurs d'électricité ne sont pas contraints de les fournir)
- modalités d'accès : le taux de non recours important est dû en grande partie à la difficulté de comprendre le mécanisme et le document à remplir
- essouffement des dispositifs actuels. Propositions pour garantir l'accès aux services essentiels (dont énergie) pour tous.

Les aides aux impayés

Les aides du FSL (Fonds Solidarité Logement) :

- les conditions d'attribution et les aides sont très variables d'un département à un autre
- les fonds sont parfois épuisés en cours d'année
- très peu d'actions de prévention

Les aides des CCAS

Les aides des associations

Conséquences des difficultés de paiement et des non paiements

Fonctionnement de l'alerte des services sociaux

La réduction de puissance

La privation

La coupure

Les expériences

1. Témoignages recueillis par une association de consommateurs

Intervenant : Thierry SANIEZ, CLCV
t.saniez@clcv.org

Présentation de l'expérience : tarifs, évolution passée et crainte pour le futur ; tarifs sociaux : non accès et inefficacité ; pratiques commerciales agressives,...

2. Témoignages d'une association d'aide aux personnes en difficultés

Intervenant : François BOULOT, Secours Catholique
francois-boulot@secours-catholique.asso.fr

Présentation de l'expérience : témoignage d'une famille en difficultés, problèmes posés à l'accès aux tarifs sociaux et aux aides publiques,...

3. Témoignage d'EDF sur sa politique de solidarité en faveur de ses clients vulnérables

Intervenant : Olivier BAJARD, EDF
olivier.bajard@edf.fr

Atelier 4

Être acteur citoyen pour lutter contre la précarité énergétique et l'engagement des élus

Animateurs de l'atelier

Simone SITBON (UNAF) et Jérôme BUISSON (Uriopss Champagne Ardenne)

Présentation de l'atelier

Animation : Jérôme BUISSON

Conseiller Technique Exclusion, URIOPSS Champagne Ardenne

Tél : 03.26.85.83.58 Fax : 03.26.49.06.71 Mail : j.buisson@uriopss-ca.asso.fr

Atelier en 3 temps :

1. Gouvernance et précarité : définitions, approches (15 minutes)

Une société ne s'enrichit que si tous ses membres participent pleinement à sa construction, au suivi des décisions prises collégalement et à leur évaluation. La participation de chacun suppose un engagement politique fort et un véritable de partenariat entre les acteurs (habitants, élus, bailleurs, techniciens, associations, fournisseurs d'énergie...).

Comment prend-on en compte les besoins et les attentes des populations en précarité énergétique ? Comment intègre-t-on leur parole et leurs pratiques dans la mise en place des politiques publiques et la recherche de solutions nouvelles ?

2. Quelles pratiques de la gouvernance pour les questions énergétiques ? (45 minutes)

Témoignages d'expériences de terrain et valorisation de celles-ci

3. Débat avec la salle : constats, propositions et échanges sur les expériences (30 minutes)

4. Synthèse de l'atelier (15 minutes)

Problématique

Présentation : Simone SITBON

Chargée de mission développement durable, Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Tél : 01.49.95.36.17 Fax 01. 49. 95. 36. 44 Mail : ssitbon@unaf.fr

La gouvernance

Il y a un déficit de consultation des populations en situation de précarité énergétique, comment y remédier ? L'innovation, en termes de pratiques énergétiques vient-elle toujours des élus, des professionnels ? Comment peut-on s'organiser pour que ces innovations soient le fruit des pratiques de tous et profitent à tous ? Quelle organisation des personnes en précarité et des acteurs est mise en œuvre pour faire remonter leurs besoins et leurs attentes ? Comment les élus incluent-ils la participation des habitants pour une co-construction des réponses ?

Les expériences

1. Réhabilitation d'une résidence sociale : construction collective et consommation énergétique maîtrisée

Intervenant : Alain DUVAL, Directeur du PACT des Ardennes (08)
 Tél : 03.24.56.67.30 Mail : alainduval08@wanadoo.fr

Présentation de l'expérience :

- Un bâti réhabilité dans le souci de la consommation énergétique : réflexion avec les bailleurs sociaux et les collectivités.
- Accompagnement des ménages : gestion de son budget, impact du coût de l'énergie.
- Formation des occupants à l'utilisation de son logement HQE

2. Sensibilisation lors de la rénovation d'un quartier : habitants, associations, bailleurs, collectivité... Un partenariat renforcé.

Intervenants : Benoît CABY, Chargé de mission, Agence Locale de l'Energie des Ardennes (ALE 08)
 Tél : 03.24.32.12.29 Fax : 03.24.54.68.27 Mail : benoit.caby@ale08.org

Présentation de l'expérience

- Action de sensibilisation et de prévention de la précarité énergétique afin de maintenir un couple loyer/charges stable dans les relogements futurs.
- Volonté locale forte et coopération collectivité/association.
- Partenariat étendu et perspectives départementales de ce type d'action.

3. Gouvernance à l'échelon régional et national en Belgique : action politique à partir du terrain avec les personnes en situation de précarité

Intervenant : Ludo HOREMANS, Réseau belge de lutte contre la Pauvreté
 Membres du groupe de travail « Energie-pauvreté » de la Flandre (Belgique)
 Tél : +32 (0)496 86 21 85 Mail : ludo.horemans@antwerpen.be

Présentation de l'expérience

- Historique de la démarche du groupe Energie – pauvreté
- Participation active et implication des personnes dans la méthode utilisée
- Contacts politiques et impact sur les collectivités locales et les politiques publiques
- Succès, contraintes, freins à la réalisation et résultats obtenus

Atelier 5

Mise en œuvre de solutions techniques : qui fait quoi ?

Animateurs de l'atelier

Marie MOISAN (CLER – RAPPEL) et Audrey LE MAREC (FNH&D)

Présentation de l'atelier

Les facteurs et problématiques **techniques** qui déterminent la consommation d'énergie dans un foyer sont :

- **La mauvaise qualité thermique des logements existants**

De la passoire thermique au logement efficace, la consommation de chauffage peut varier d'un facteur 8. Les logements efficaces (aux alentours de 50 kWh/m²/an) sont extrêmement rares et peu accessibles aux foyers modestes. Compte tenu des prix de l'énergie (qui ne feront que croître) la consommation moyenne des logements en France (aux alentours de 200 kWh/m²/an) ne permet pas, avec un revenu de faible à modeste, d'envisager une maîtrise durable des coûts d'occupation d'un logement.

La mise à niveau thermique des logements existants, dans un objectif optimum (inférieur voire très inférieur à 100 kWh/m²/an) est donc le passage obligé à une éradication de la PE. Cet objectif, techniquement faisable, est également une obligation environnementale pour tenter d'enrayer les bouleversements climatiques et fait partie des conclusions du Grenelle de l'environnement.

Même si les quelques dispositifs d'aide au financement de la rénovation des logements permettent d'améliorer les choses, **le risque est de n'avoir pas un niveau d'exigence suffisant et de bloquer durablement les logements (on ne fait pas des rénovations successives) à un seuil de consommation intermédiaire, insatisfaisant pour sortir de la précarité énergétique.**

- **La mauvaise qualité ou la vétusté des équipements de chauffage et de production d'eau chaude.**

Le manque d'entretien, le vieillissement ou la faible qualité des équipements « durs » du logement sont des facteurs de surconsommation. Ils participent directement au sentiment d'inconfort et, dans les cas les pires, génèrent des risques sanitaires et sécuritaires pour les occupants. La responsabilité de ces équipements est partagée entre les locataires pour ce qui concerne l'entretien et les bailleurs pour le renouvellement et les choix techniques.

Dans de nombreux cas le suivi de l'entretien est assuré par le bailleur (généralement le cas des HLM) et répercuté dans les charges générales. Cette situation paraît fiable et sécurisante, mais suppose une véritable attention sur la qualité des interventions et la prise en compte des attentes des locataires (même si ils ne sont directement les donneurs d'ordres). Pour le renouvellement et les choix techniques, les propriétaires, bailleurs ou occupants, sont directement concernés. Malgré quelques dispositifs d'aide financière, il est nécessaire d'avoir une certaine volonté pour aller vers les équipements optimaux. Un autre aspect intervenant sur ces choix est **la qualité du conseil délivré par les vendeurs de matériel, voire par les bureaux d'études intermédiaires.**

- **La mauvaise qualité ou la vétusté des équipements consommateurs d'eau et d'énergie dans le logement.**

Chaque ménage occupe son logement avec ses propres équipements électroménager, électronique et d'éclairage. Ces éléments sont d'une **consommation secondaire dans le cas d'un logement peu efficace, mais prennent énormément d'importance si le logement est, par ailleurs, bien réalisé.**

Dans tous les cas la maîtrise de ces consommations passe par les comportements d'achat, du choix des appareils efficaces à la maîtrise de la tentation du suréquipement.

Peu de dispositifs sont aujourd'hui orientés vers une meilleure efficacité : outre l'étiquette énergie pour certains équipements, les consommateurs sont surtout conditionnés par les injonctions publicitaires et les dérives de la société du « high-tech ». Il y a là un certain besoin d'information neutre et indépendante.

La question du renouvellement des équipements par des foyers aux ressources tendues est délicate, l'intervention publique (les FSL par exemple) doit-elle être conditionnée à des choix qualitatifs ? Le débat actuel sur la transposition du « bonus/malus » automobile à l'ensemble des équipements consommateurs aboutira-t-il et avec quelles conséquences pour les foyers modestes ?

Un autre aspect du problème est l'importance du marché de l'occasion concernant souvent les ménages précaires, comment et quel type de contrôle pourraient y être exercé ? Faut-il envisager une « prime à la casse » pour les vieux appareils ?

- **L'absence ou l'inadéquation des équipements permettant une bonne gestion des flux dans le logement.**

Un aspect trop négligé est l'existence, ou non, de petits équipements permettant une gestion sobre des flux du logement : thermostat du chauffage, prises équipées d'interrupteur, économiseurs d'eau, etc...

Dans de nombreux cas seule la présence de ces équipements permettra aux familles de gérer leurs comportements (température du logement par exemple) et de maîtriser leurs consommations.

La simplicité d'utilisation de certains dispositifs (programmation du chauffage par exemple) est aussi un élément d'importance si l'on veut que les familles puissent s'en servir.

Pour la plupart, ces équipements peuvent être apportés par les occupants. Le temps d'amortissement est en général très court, mais leur mise en place lors des travaux de rénovation est un plus qui assure adéquation et pérennité.

De façon générale, il est aussi nécessaire de **penser à un « mode d'emploi » du logement et de ses équipements.**

Problématique

Les préoccupations environnementales, notamment le changement climatique, imposent de revoir complètement la question de la consommation d'énergie. Les très bas prix actuels des énergies n'incitent personne, sauf les gens démunis et les personnes très sensibles à l'écologie, à modifier sa perception de la consommation.

Progressivement, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, des incitations, des réglementations se mettent en place pour investir dans l'efficacité et la sobriété. **Ces évolutions, et les aides financières qui vont avec, sont adaptées au cas général des foyers qui peuvent investir et récupérer cet investissement sur les économies en quelques années. Il n'en va pas de même pour les foyers démunis** qui sont soit dans des stratégies d'économies poussées, voire de privation, soit ne sont pas maîtres des choix concernant leurs logements.

Lors de la mise en place d'actions de lutte contre la précarité énergétique (en intervenant sur et dans les logements), outre les questions liées au comportement, c'est donc bien ensemble de solutions techniques spécifiques qu'il convient de considérer. Dans le cadre de la mise en place de ces solutions, quels sont les acteurs et les financements à mobiliser, et quelles approches valoriser ?

Les expériences

1. PIG, habitat indigne et précarité énergétique

Intervenant : Jean-Marc MARICHEZ, Habitat & Développement Nord-Pas-de-Calais
 Habitat & Développement Nord – Ouest
 Agence Nord - Pas de Calais
 3, rue Maniez – 62750 Loos en Gohelle
jean-marc.marichez@hdno.fr / Tel. 03 21 37 38 36

Présentation de l'expérience : Habitat & Développement Nord-Pas-de-Calais anime un PIG habitat indigne et précarité énergétique sur la Communauté Urbaine d'Arras. L'aide financière aux travaux a permis de mettre en place une méthode de repérage, de visite d'observation-conseil à domicile, et d'échanges pour définir, financer et suivre un programme de travaux. Les données disponibles dans le cadre du FSE viendront prochainement alimenter les actions d'identification des ménages. Une articulation est faite également avec l'Espace Info-Energie du territoire qui bénéficie d'une thermographie aérienne, rendue publique en septembre dernier

2. Le projet ECOGAZ

Intervenant : Astrid SCHARLY, association CRESUS Nord-Pas-de-Calais
eiēcresus@free.fr / Tel. 03 20 68 45 57
 Association CRESUS
 51, rue Inkermann – 59100 Roubaix

Présentation de l'expérience : Ce projet Ecogaz s'adresse aux propriétaires occupants de la métropole lilloise susceptibles de rencontrer des difficultés pour le règlement de leurs factures d'énergie. Les familles volontaires bénéficient gratuitement d'un diagnostic à domicile pour évaluer le coût des travaux nécessaires pour réduire leurs dépenses d'énergie, puis d'un accompagnement dans leurs démarches (devis des travaux, mobilisation des subventions, calculs de rentabilité du projet pour le rendre accessible au budget de la famille...). Gaz de France participe financièrement aux travaux afin d'aider à l'équipement des familles.

Cette conférence a été organisée par le réseau EAPN France et est le fruit d'un travail partenarial



France
European Anti-Poverty Network

Les membres du comité de pilotage

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Association Julienne JAVEL

ATD Quart Monde

Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie

Comité de Liaison Energies Renouvelables

EDF

Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par Logement

Fondation Abbé Pierre

GDF Suez

Les Petits Frères des Pauvres

Partenord Habitat

Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Energétique dans le Logement

Secours Catholique

Union Nationale des Associations Familiales

Union Sociale pour l'Habitat

Uriopss Champagne Ardenne

Uriopss Nord - Pas-de-Calais

Cette journée s'est inscrite dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale